



Commune de Rochefort

Procès-verbal de la séance du Conseil général du vendredi 13 décembre 2024, 19h00

Présidence : Joël Rilliot (Vert-e-s)

Le Président ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, aux conseillères et conseillers généraux, au personnel de l'administration, au public, à la presse ainsi qu'aux nouveaux citoyens présents ce soir.

Le Président signale que la séance est enregistrée selon l'Art. 3.14.4 du Règlement général de Commune (RgC) pour faciliter au secrétaire la rédaction du procès-verbal. Il informe que l'enregistrement sera supprimé au plus tard six mois après l'approbation du procès-verbal. Il demande si quelqu'un s'oppose à cet enregistrement. Personne ne se manifeste.

En préambule, le Président présente aux nouveaux citoyens les Autorités et leur explique brièvement les modalités de fonctionnement du collège politique.

1. Appel

Gaetan Bossion, secrétaire, procède à l'appel. 21 membres sont présents.

Jonas Ducommun arrive avec un léger retard. Il ne prend dès lors pas part au vote du procès-verbal de la séance du législatif du 31 octobre 2024. Il participe aux votes suivants (budget 2025 et Règlement communal sur les finances). En résulte une différence de comptage des voix entre le point No 2 et les points Nos 3 et 4.

PLR	Les Vert-e-s	GER
Berton Cyril	Lang Marjorie	Barraud Véronique
Burri Philippe	Ducommun Jonas	Regis Nicolas
Frasse Prisca	Rilliot Joël	Bossion Gaetan
Aeberhard Cyril	Hoessrich Rebekka	Jeannin François
Renaud Ludovic	Linares Téo	Mayet-Gros Joanna
Naïri Shevhonkian	Sophie Maytain	
Nussbaum Jacques-Roland	Philippe Möckli	
Küffer Pascal		
Querido Francisco		

Sont excusés : Maxime Fahrni (GER) et Marc Desaulles (Vert-e-s)

Conseil communal : Thierry Gougler, Catherine Pointet, Christian Reber, François Beutler et Marc-Alexis Grétilat

L'ordre du jour de la séance, qui est accepté tacitement, est le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 31 octobre 2024
3. Budget 2025 / Plan financier et des tâches 2025 – 2028
4. Adoption du nouveau Règlement communal sur les finances (RCF)
5. Communications du Conseil communal
6. Questions et interpellations
7. Divers
8. Accueil des nouveaux citoyens

2. Procès-verbal de la séance du 31 octobre 2024

- C. Berton (PLR) Le groupe PLR nous informe qu'il accepte ledit procès-verbal avec remerciements à son auteur.
- J. Mayet-Gros (GER) Le groupe du GER remercie l'auteur du procès-verbal et acceptera celui-ci. Elle signale une petite coquille à l'avant-dernier paragraphe dudit document. Il convient de supprimer en première ligne de celui-ci la mention « de constitution ».
- M. Lang (Vert-e-s) Le groupe des Vert-e-s n'a pas de demande de modifications et remercie les personnes ayant contribué à sa rédaction.

Le procès-verbal proposé est accepté à l'unanimité (19 voix pour).

3. Budget 2025 / Plan financier et des tâches 2025 – 2028

- Président Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et propose de passer en revue le budget et le plan financier et des tâches.
- M. Lang (Vert-e-s) *Page 3 du rapport à l'appui du budget / Charges de transferts*
Le groupe des Vert-e-s souhaiterait des précisions sur l'évolution des coûts liés aux charges de transferts, en augmentation de quelque CHF 229'000, en particulier au niveau de l'école et de l'accueil parascolaire. La Commune dispose-t-elle d'un droit de regard sur le financement des pertes (saKado) et quelles seraient les possibilités existantes pour les limiter. Le groupe des Vert-e-s tient ici à relever les excellentes prestations de l'association saKado et la plus-value qu'elle représente pour le village.
- C. Pointet (CC) L'augmentation des charges d'écologie est due en premier lieu à la progression du nombre d'élèves. Le coût par élève augmente également, ce principalement en raison des charges salariales qui représentent environ 85% du total des charges du cercle scolaire de Cescole. Au niveau de l'accueil parascolaire, les coûts progressent également. Outre l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant la structure, il s'agit aussi d'une tendance générale dans tout le canton. La pérennisation de la structure sur le long terme est une préoccupation majeure du Conseil communal, ce d'autant qu'une nouvelle grille salariale sera applicable dès le 1^{er} janvier prochain et que celle-ci impliquera des augmentations de coûts. La structure d'accueil est indispensable aux yeux de l'exécutif qui salue au passage l'engagement des membres de l'association et du personnel de celle-ci.
- N. Regis (GER) Suite aux explications données par C. Pointet (CC), il s'interroge sur l'augmentation conséquente (CHF 35'000) du déficit de saKado. Celle-ci est-elle due principalement aux augmentations salariales ou au nombre d'enfants en progression ?
- C. Pointet (CC) Répond que l'augmentation est surtout due à la progression du nombre d'enfants accueillis. La masse salariale augmente en conséquence (EPT, encadrement des enfants) et dans une moindre mesure en raison des augmentations salariales réglementaires (renchérissement).
- N. Regis (GER) *Page 3 du rapport à l'appui du budget / Evolution charges de transferts*
Relève une petite coquille puisqu'il est indiqué « Subventionnement accueil parascolaire » alors qu'il s'agit de l'accueil préscolaire.
- T. Linares (Vert-e-s) *Page 4 du rapport à l'appui du budget / Compte 3111000 / 8200, machines et véhicules*
Le groupe des Vert-e-s se demande si l'option d'acquérir des machines électriques a été considérée.



- T. Gougler (CC) En fonction de l'utilisation professionnelle de la machine, il n'est pas toujours possible de privilégier des machines électriques (autonomie de la batterie insuffisante, puissance, etc.). Nul doute qu'à l'avenir les performances des machines électriques augmenteront. Pour l'heure, ce n'est pas encore suffisant pour certaines d'entre elles. Au niveau forestier, il faut encore noter que de l'essence bio est utilisée (labellisation de nos produits).
- Ph. Möckli (Vert-e-s) *Page 7 du rapport à l'appui du budget / Fortune communale*
Le groupe des Vert-e-s aimerait savoir où sont placés la fortune et les capitaux de la Commune. A-t-il été envisagé de travailler avec des partenaires soucieux de leurs placements, par exemple avec la banque alternative ?
- C. Reber (CC) La Commune ne dispose pas d'une trésorerie suffisante pour envisager des placements à moyen et long termes. Dès lors la question ne se pose pas. L'exécutif est toutefois sensible à cette thématique depuis des années. A titre d'exemple, il cite les emprunts contractés pour financer les investissements. Ceux-ci le sont auprès de partenaires fiables, suisses voire neuchâtelois, en l'occurrence la Banque cantonale neuchâteloise et Postfinance. En termes de certifications, l'on peut imaginer que celles-ci en sont bardées : des investissements écoresponsables, une finance durable, des placements éthiques, etc. Tous ces labels doivent exister et sont considérés par la plupart des autorités politiques.
- Ph. Möckli (Vert-e-s) Les critères ESG (environnement, social, gouvernance) sont actuellement remis en question et fortement critiqués ces derniers temps. Il demande au Conseil communal d'être attentif à la question.
- C. Reber (CC) Précise que les liquidités de la Commune ne sont pas placées car insuffisantes. Elles demeurent dès lors sur les comptes courants.
- M. Lang (Vert-e-s) *Page 9 du rapport à l'appui du budget / Dette communale*
Le rapport indique une dette par habitant inférieure celle de la moyenne des communes neuchâteloises. Serait-il possible de préciser cette information.
- C. Reber (CC) Sur la base des comptes 2023, la dette nette par habitant de la Commune est de CHF 1'115.00. Au niveau de la moyenne cantonale, celle-ci est de CHF 4'604.00 et de CHF 2'282.00 sur le plan national. Si Rochefort est bien classée, il convient toutefois d'être prudent avec les comparaisons. Il s'agit d'une photographie à l'instant T. Une valeur informative limitée. L'importance de la dette devrait ainsi, idéalement, être évaluée en tenant compte de la capacité financière des habitants plutôt que leur nombre. Il faut aussi relever que la dette des syndicats intercommunaux, notamment la Step de la Saunerie et le cercle scolaire de Cescole, ne grève pas l'endettement communal.
- Ph. Möckli (Vert-e-s) *Page 17 du rapport à l'appui du budget*
Le groupe des Vert-e-s salue la volonté du Conseil communal de porter un effort significatif sur l'entretien et le renforcement des infrastructures communales, notamment l'efficacité de réseau d'eau potable.
- R. Hoessrich (Vert-e-s) *Page 18 du rapport à l'appui du budget*
Le groupe des Vert-e-s souhaite savoir si la Commune perçoit un loyer de la société Texaid pour les conteneurs à textiles. De plus, la traçabilité des textiles est-elle assurée ? Il est en effet connu que certains de nos déchets textiles finissent dans des décharges sauvages en Asie et/ou en Afrique.
- C. Reber (CC) La Commune ne perçoit à ce jour aucune location pour ces conteneurs. A l'avenir, suite à un appel d'offres lancé par les communes – via Vadec SA –, nous devrions pouvoir prétendre à une recette de location. Pour l'heure, nous n'en connaissons pas le montant exact. Avec cette convention, nous pourrions suivre les habits jusqu'au premier centre de tri à l'étranger. Au-delà de cette étape, il est impossible de dire où finissent ces textiles. L'un des problèmes majeurs est que l'on consomme trop d'habits.

- C. Reber (CC) Le plus écologique des vêtements est celui que nous n'achetons pas. D'ailleurs, une partie de l'argent qui sera perçu par Vadec SA sera redistribué aux communes. Il appartiendra à ces dernières d'utiliser cette manne financière comme elles l'entendent. Par exemple pour financer des filières parallèles et/ou des campagnes de sensibilisation.
- Ph. Burri (PLR) *Page 19 du rapport à l'appui du budget / Baisse fiscale*
Dans son budget 2025, le Conseil d'Etat a prévu une baisse fiscale de 1%. Le Grand Conseil a « amendé » cette proposition afin que la diminution fiscale votée n'impacte que les recettes du Canton et non des communes. Notre prévision en tient-elle compte ?
- C. Reber (CC) Le budget 2025 tient compte de cette diminution des rentrées fiscales. A la louche, cela représente une somme de l'ordre de CHF 20'000. La modification votée par le Grand Conseil impactera donc positivement notre prévision.
- Ph. Möckli (Vert-e-s) *Page 18 du rapport à l'appui du budget / Station d'épuration de la Saunerie*
Le groupe des Vert-e-s aimerait connaître la proportion de la participation de Rochefort dans le syndicat de la step de la Saunerie. Quelle est la clé de répartition ?
- F. Beutler (CC) La Commune paie sur la base du nombre d'habitants desservis.
- Ph. Burri (PLR) Se demande si le volume d'eaux usées impacte la facturation ? Dans la négative, il s'interroge sur la pertinence de réaliser des mesures de séparatif.
- F. Beutler (CC) Si la taxe d'épuration facturée aux clients est basée sur la consommation d'eau, donc sur la quantité (m3), il n'en va pas de même pour notre part au syndicat de la step de la Saunerie. C'est donc une répartition au nombre d'habitants qui prévaut. S'agissant de la remarque de Ph. Burri (PLR) sur le séparatif, il s'engage à donner de plus amples renseignements à l'occasion de la prochaine séance du Conseil général.
- J. Nussbaum (PLR) Concernant les steps de l'ancienne commune de Brot-Dessous, celles-ci sont-elles reliées à une grande station d'épuration ? Dans la négative, quel est le processus de nettoyage ?
- F. Beutler (CC) Lui répond par la négative. Ces infrastructures sont vidangées au gré des besoins et les boues sont acheminées à la step de la Saunerie, par camions, une à deux fois l'an. Après traitement, les eaux « claires » sont quant à elles acheminées vers l'Areuse.
- Ph. Möckli (Vert-e-s) *Page 19 du rapport à l'appui du budget / Chauffage à distance*
Une augmentation du prix de la chaleur est prévue à terme. Le groupe des Vert-e-s aimerait connaître la raison de cette mesure et si, dans ce contexte, la Commune a une politique incitative de sobriété et d'efficacité énergétique pour les bâtiments raccordés au réseau de chauffage à distance (CAD).
- F. Beutler (CC) Pour l'heure, aucune augmentation du tarif n'a été décidée, ce quand bien même elle est très probable à terme. Actuellement, la matière première (bois énergie) n'est pas valorisée à sa juste valeur. Aussi, le Conseil communal entend y remédier. Cela aura inévitablement un impact sur le prix du kWh. A noter que le tarif actuel, de l'ordre de 12,5cts le kWh, défie toute concurrence. L'objectif ultime de l'exécutif vise à valoriser le bois énergie à une valeur plus juste. Au niveau des mesures incitatives, il rappelle que la Commune subventionne des certificats CECB et CECB+ réalisés par les propriétaires d'immeubles.
- R. Hoessrich (Vert-e-s) *Page 20 du rapport à l'appui du budget, lettre j) / Aménagement place PN Montezillon*
Le groupe des Vert-e-s souhaite obtenir plus de précisions quant au projet d'aménagement de la place à proximité du passage à niveau de Montezillon et, dans un cadre plus général, aux aménagements prévus dans différents secteurs du village. La population sera-t-elle associée à ces projets ?

- C. Reber (CC) Le plan financier et des tâches (PFT) fixe les priorités de la Commune. Celles-ci sont pour l'heure focalisées sur la Place du Collège dans la mesure où il s'agit du centre névralgique de la localité (collège, bâtiment administratif, services communaux, structure d'accueil, épicerie, etc.). A l'heure actuelle, les réflexions sont toujours en cours. Le Conseil communal reviendra sur le sujet dans les prochains mois. Pour Montezillon, l'objectif n'est pas de créer une place de village mais bel et bien d'améliorer la place de l'écopoint qui se verra d'ailleurs étoffé en 2025.
- M. Lang (Vert-e-s) *Point 2 de la brochure du budget / Rapport de la Commission financière (CFin)*
Le groupe des Vert-e-s remercie la Commission financière (CFin) pour son travail. Toutefois, dans un souci d'une meilleure compréhension, serait-il possible d'obtenir les procès-verbaux de cette commission.
- Ph. Burri (PLR) Rebondissant sur la demande de M. Lang, il s'interroge sur la possibilité d'obtenir, via une plateforme sécurisée, les procès-verbaux de l'ensemble des commissions du Conseil général.
- C. Reber (CC) Sur le fond, ce sont les commissions qui décident de la diffusion ou non de leurs procès-verbaux. Il convient toutefois de considérer le caractère confidentiel de certains éléments traités en commissions (par exemple : traitement des oppositions au PAL). A titre plus personnel, il s'interroge sur le fait qu'une telle mesure pourrait quelque peu « brider » les discussions, à moins de procès-verbaux uniquement décisionnels.
- T. Linares (Vert-e-s) Serait-il possible d'imaginer un outil collaboratif public sur lequel on pourrait obtenir des mises à jour, ce sans risque de diffuser des informations n'ayant pas vocation à l'être. Par exemple via des procès-verbaux décisionnels. Chaque commission pourrait ainsi s'exprimer sur les avancées de ses travaux.
- N. Regis (GER) N'est pas opposé à ces propositions. Il relève toutefois qu'il appartient aussi à chaque délégué au sein des commissions de faire remonter les informations à son groupe respectif.
- T. Linares (Vert-e-s) Il convient de considérer, dans le cadre légal, nos obligations de transparence à l'égard de la population. Les commissions pourraient favoriser celle-ci dans le cadre de leurs activités.
- M. Lang (Vert-e-s) Son idée vise à gagner en efficacité et en transparence. Il ne s'agit pas d'avoir accès à toutes les discussions qui ont lieu en commissions mais d'obtenir, par exemple dans le cadre restreint du législatif, les procès-verbaux (décisionnels) des commissions.
- P. Küffer (PLR) Au niveau de la Commission financière (CFin), la question s'était posée lors de la précédente législature. La CFin y avait renoncé. Chaque commission est compétente.
- Ph. Burri (PLR) Suggère que le Conseil communal réfléchisse à un projet de portail documentaire informatisé avec gestion des droits d'accès. Cela permettrait des échanges d'informations et un historique des dossiers, par exemple pour un nouveau commissaire.
- C. Reber (CC) Ces questions seront discutées au sein du Conseil communal. Il vous reviendra ensuite pour vous exposer les différentes possibilités existantes.
- Ph. Burri (PLR) *Plan financier et des tâches 2025 -2028 / 8200 - Piste à camions Creux-Biondet*
En sa qualité de président de la Commission Mobilité (CoMob), il relève que cette dernière est intéressée par ce projet dans la mesure où elle a dans l'idée une liaison piétonnière et VTT entre Le hangar des Lans et Balizet. Des synergies dans ce but pourraient être trouvées avec ce projet.
- N. Regis (GER) *Plan financier et des tâches 2025 -2028 / 2170 et 5451 – Création rampes d'accès handicapés*
Deux crédits figurent au PFT, respectivement pour le Collège et la structure d'accueil parascolaire. S'agit-il d'un doublon ?

- C. Pointet (CC) Lors de l'octroi du permis de construire (changement d'affectation) inhérent à la structure d'accueil parascolaire, la rampe d'accès handicapés a fait l'objet d'une charge. Il s'agit donc d'une exigence. Cette dépense a dès lors été portée à la planification financière. Dans un souci de cohérence, le Conseil communal a choisi l'option d'en prévoir aussi une pour le Collège.
- C. Berton (PLR) S'interroge sur le fait de prévoir un accès de ce type au rez du Collège alors que les étages de celui-ci ne sont pas accessibles pour des personnes en situation de handicap.
- C. Pointet (CC) Si un tel cas de figure devait se produire, la salle de classe serait bien entendu déplacée au rez-de-chaussée. Elle relève encore que cet objet n'est pas encore à l'ordre du jour.
- F. Beutler (CC) En réponse à la demande de Ph. Burri (PLR), la Commission Mobilité sera consultée dans le cadre du projet de piste à camions dans le secteur du Creux-Biondet.
- M. Lang (Vert-e-s) *Brochure du budget, page 3 / Vente d'électricité (installation photovoltaïque BCP)*
Le groupe des Vert-e-s souhaiterait connaître le pourcentage des ventes d'électricité de l'installation solaire photovoltaïque du BCP.
- F. Beutler (CC) En 2023, la production totale de l'installation était de 196'000kWh. 22'000kWh ont été autoconsommés. Soit un excédent rejeté dans le réseau de l'ordre de 174'000kWh. Le soutirage au réseau du Groupe E SA a quant à lui atteint 33'000kWh. La modification législative récente devrait nous permettre à terme d'augmenter notre autoconsommation, corollaire de réaliser des économies significatives.
- J. Ducommun (Vert-e-s) *Brochure du budget, page 15 / Transports publics*
S'interroge sur la nature de ces charges et revenus.
- C. Reber (PLR) Lui répond qu'il s'agit des achats et des ventes des cartes journalières CFF. Le nouveau système nous permet d'autofinancer ce service à la population, ce qui n'était pas le cas par le passé (déficit important à charge de la Commune).
- Ph. Burri (PLR) *Brochure du budget, point No 10 / Indicateurs financiers MCH2*
Suggère d'intégrer à ce chapitre la notion des moyennes des communes neuchâteloises, ce à des fins de comparaisons.
- C. Reber (CC) Prend note de cette demande et fera le nécessaire pour transmettre ces informations qui sont éditées par le Service des communes.
- Ph. Möckli (Vert-e-s) Le groupe des Vert-e-s accepte le budget 2025, avec remerciements aux personnes ayant contribué à sa réalisation.
- J. Nussbaum (PLR) Le groupe PLR acceptera le budget 2025 tel que présenté. Il remercie l'administrateur et le Conseil communal pour le travail réalisé dans le cadre de l'établissement de ce budget.
- N. Regis (GER) Le GER acceptera le budget 2025 qui est réjouissant. Il remercie le Conseil communal, la Commission financière (CFin) et l'administrateur pour leur travail.
- P. Küffer (PLR) En sa qualité de président de la Commission financière (CFin), il présente les nouveaux membres de celle-ci. Il remercie ces derniers, de même que l'exécutif et l'administration pour le travail effectué.
- Président Passe à la lecture de l'arrêté qui est accepté par 20 voix (unanimité).
- C. Reber (CC) Remercie le législatif pour ce vote unanime. Il convient également d'être reconnaissant envers nos administré-e-s qui, par le produit de leur travail et leurs impôts, contribuent à l'excellente santé des finances communales. Il conviendra à l'avenir de demeurer attentifs, notamment du fait des augmentations de charges futures d'ores et déjà prévues. Enfin, il remercie l'ensemble du personnel communal pour son travail tout au long de l'année.

4. Adoption du nouveau Règlement communal sur les finances (RCF)

- Président Ne constate pas d'opposition à l'entrée en matière et demande au Conseil communal si celui-ci tient à s'exprimer, ce qui n'est pas le cas. Il relève en préambule que ce règlement s'inspire grandement du règlement-type proposé par le Service des communes et qu'il a été préavisé favorablement par la Commission financière (CFin).
- F. Jeannin (GER) *Rapport du Conseil communal à l'appui du RCF, page 3, lettre f) / Préfinancement*
Le GER s'interroge sur les raisons pour lesquelles le Service des communes ne recommande pas le maintien de cet instrument.
- C. Reber (CC) La notion de préfinancement s'écarte du modèle MCH2. Il n'est pas préconisé par le Conseil suisse de présentation des comptes publics, ni par le Service des communes. Du fait de l'utilisation de cet instrument, les comparaisons intercommunales et intercantionales se complexifient. A l'instar de la majorité des communes neuchâteloises, il est maintenu dans notre règlement dans la mesure où la législation cantonale le permet. Un préfinancement s'il n'est pas alimenté par un artifice comptable (par exemple un retraitement de bilan), ce qui n'est pas le cas pour Rochefort, est cohérent puisqu'il permettra de neutraliser la charge d'amortissement d'un investissement sur la durée de vie de celui-ci. Il ne s'agit donc pas, comme souvent imaginé, d'une recette d'investissement à déduire d'un investissement. A ce jour, la commune de Rochefort compte cinq préfinancements figurant au bilan.
- F. Jeannin (GER) Le Groupe du GER s'interroge sur la mention « Dette nette I » figurant à l'article 7, lettre b), du Règlement communal sur les finances (RCF).
- C. Reber (CC) Deux indicateurs existent, soit la dette nette I et la dette nette II. Ce sont deux indicateurs différents. La dette nette I est calculée comme suit : Capitaux de tiers – subventions d'investissements inscrites au passif – patrimoine financier ou Patrimoine administratif – Subventions d'investissements d'investissement inscrites au passif – Capital propre. La dette nette II est calculée quant à celle comme suit : Patrimoine administratif – prêts – participations, capital social – Subventions d'investissements inscrites au passif – capital propre ou capitaux de tiers – subventions d'investissements inscrites au passif – patrimoine financier – prêts – participations, capital social.
- C. Aeberhard (PLR) Le groupe PLR acceptera avec enthousiasme ce nouveau règlement.
- F. Jeannin (GER) Le groupe du GER accepte ce règlement révisé unanimement.
- J. Ducommun (Vert-e-s) Le groupe des Vert-e-s votera à l'unanimité le nouveau règlement proposé.
- Président Passe à la lecture du règlement qui est accepté par 20 voix (unanimité).
- C. Reber (CC) Remercie le législatif pour ce vote unanime. Il relève que cette révision était nécessaire puisque recommandée par l'organe de révision dans le cadre de son audit des comptes 2023.

5. Communications du Conseil communal

- Th. Gougler (CC) Donne lecture au Conseil général de la communication du Conseil communal relative à la motion populaire inhérente au projet d'antenne de télécommunications munie de la 5G sis dans la réserve du Creux du Van et à la politique (planification) de la Commune en matière d'implantation d'antennes 5G sur l'ensemble du territoire rochefortois. Ladite communication est annexée au procès-verbal.



- F. Beutler (CC) La commune de Rochefort est actuellement à la recherche d'un nouveau forestier bûcheron, ce suite à la démission d'un collaborateur pour le terme de cette année, à savoir Yvan Magnin. Ce dernier a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. Le poste sera repourvu prochainement.
- M.-A. Grétilat (CC) La Commission du Plan d'aménagement local (ComPAL) s'est réunie mardi passé. Ont également participé à cette réunion nos nouveaux mandataires (aménagiste et avocat). A l'ordre du jour de cette réunion, les oppositions formulées à l'encontre du PAL, au nombre de 21. La première étape agendée constitue l'organisation de séances de conciliation avec les opposants. Celles-ci sont planifiées dans le courant du mois de janvier 2025. Après quoi, la ComPAL se réunira à nouveau. Il remercie au passage et d'ores et déjà ses membres pour leur travail.
- C. Reber (CC) Nous informe que L'Aubier SA a fait parvenir au Conseil d'Etat une pétition pour la réhabilitation de la halte CFF Montmollin-Montezillon. L'exécutif cantonal a d'ores et déjà répondu à cette sollicitation, ce avec les arguments déjà avancés précédemment (cadence à la demi-heure, horaire ne permettant aucune marge de manœuvre). La réponse apportée n'amène aucun élément satisfaisant à l'exception du fait que, désormais, la responsabilité de cette ligne incombe aux CFF SA, concessionnaires de la ligne. Ceux-ci seront dès lors interpellés par le Conseil communal.
- C. Pointet (CC) La décision du Canton de regrouper sur un seul et même site les 7^{ème} et 8^{ème} Harmos entraîne pour le cercle scolaire de Cescole la nécessité de construire un nouveau collège. Ce projet est actuellement à l'étude. Un concours architectural a été lancé et la demande de crédit sera présentée au conseil intercommunal de Cescole dans le courant du premier trimestre 2025. Une séance de présentation à l'attention des élu-e-s sera quant à elle organisée courant janvier prochain.
- Th. Gougler (CC) Les travaux de réfection de l'immeuble de la Cernia sont terminés. Il invite les élu-e-s à se rendre sur place pour constater la qualité de la rénovation effectuée.
- Th. Gougler (CC) Les travaux de réfection de l'immeuble sis Place du Collège 6 (tour du sel) ont été finalisés. Elle accueille en son rez-de-chaussée une épicerie autonome dont l'inauguration a eu lieu samedi passé. Ledit commerce est ouvert 7 jours sur 7 et 24h sur 24h.
- C. Reber (CC) Nous communique les dates d'ouverture du compacteur à papier/carton durant les fêtes de fin d'année. Celles-ci seront affichées sur ladite benne.
- Th. Gougler (CC) Les travaux engagés à Brot-Dessous par le Canton ont permis la création d'un trottoir au sud de la chaussée, ce qui améliore sensiblement la mobilité des piétons dans le secteur. Malheureusement, le passage piétons à hauteur du parking situé à l'entrée est de Brot-Dessous ne pourra pas se réaliser. Le Service des ponts et chaussées (SPCH) ne souhaite en effet plus entrer en matière pour ce passage.

6. Questions et interpellations

- Président Nous informe qu'une lettre a été adressée au bureau du Conseil général par M. Pierre-André Gacond, débardeur de la Commune depuis près de 50 ans. Ne pouvant s'exprimer, il passe la parole au vice-président du Conseil général, Ph. Burri.
- Ph. Burri (PLR) Le requérant a reçu un récent courrier du Conseil communal l'informant que son mandat allait être partagé en matière de débardage et autres travaux. S'il est bien clair pour le bureau du Conseil général que le choix de tout prestataire incombe au Conseil communal, il nous résume le contenu de ce courrier qui témoigne de sa surprise et de son incompréhension à l'égard de la décision de l'exécutif. Celle-ci peut en effet, selon les dires de M. Pierre-André Gacond, mettre en péril son entreprise. Bien que le bureau du législatif n'ait pas vocation à intervenir en la matière, il souhaiterait toutefois quelques explications du Conseil communal.



- F. Beutler (CC) Le Conseil communal a effectivement informé courant novembre M. Gacond de sa volonté de diversifier ses prestataires en matière de débardage et autres travaux, ce à l'instar de la pratique dans la presque totalité des autres domaines de la Commune (peinture, génie-civil, menuiserie, etc.). La décision du Conseil communal a pour seul but de sécuriser la réalisation des tâches qui lui incombent et ce dans chaque domaine de compétence. Ceci dans l'intérêt de la Commune. La volonté de l'exécutif ne vise nullement à évincer l'un ou l'autre prestataire mais bel et bien un partage des mandats. Or, il semble que M. Gacond souhaite « l'exclusivité ou rien ». Pour la petite histoire, depuis la décision du Conseil communal, tous les travaux de débardage qui lui incombent ont été laissés en plan en forêts. Cela a pour conséquence – entre autres – que notre meilleur client, la commune de Milvignes, se trouve dans l'impossibilité de livrer les scieries dans une période de forte demande, corollaire de prix avantageux. Cette façon de procéder est inadmissible aux yeux du Conseil communal qui entend contacter l'intéressé pour lui faire part de son mécontentement et lui réitérer une ultime fois sa proposition de diversification des mandats.
- Ph. Burri (PLR) Se demande si un appel d'offres a été lancé.
- F. Beutler (CC) Le Conseil communal n'entend pas mettre en soumission le débardage des coupes réalisées par l'équipe forestière. Il faut savoir que les tarifs des débardeurs de la région, qui ne sont pas nombreux, sont sensiblement identiques.
- Ph. Möckli (Vert-e-s) Le groupe des Vert-e-s souhaite connaître les démarches engagées à ce jour par le Conseil communal en vue de promouvoir les économies d'eau auprès de la population. L'idée consiste également à proposer aux habitant-e-s des ateliers.
- F. Beutler (CC) Pour l'heure aucune démarche n'a été entreprise. Une communication sera faite aux administré-e-s en début d'année 2025, ce simultanément à l'annonce de l'augmentation du prix de l'eau. Au chapitre de l'eau, la majeure partie des efforts sera portée sur l'efficacité de notre réseau d'eau potable (pose de loggers et diagnostic du réseau). S'agissant des ateliers proposés, ceux-ci paraissent judicieux et pourraient être organisés via le groupe nature de Rochefort, à l'instar d'autres démarches déjà engagées par ce dernier, et avec un soutien à déterminer de la Commune.
- V. Barraud (GER) Plusieurs membres du groupe du GER ont remarqué que de plus en plus d'automobilistes empruntaient le chemin agricole dit « des Péteux » afin d'éviter les embouteillages au carrefour de Rochefort.
- Th. Gougler (CC) Lui répond qu'une démarche en ce sens a déjà été entreprise auprès du Service des ponts et chaussées (SPCH). L'idée consisterait à interdire le trafic sur ce tronçon (prise d'un arrêté sur la circulation routière).
- J. Nussbaum (PLR) Souhaite connaître le cahier des charges de la Sécurité publique. Il constate en effet peu de présence de la part des agents sur le territoire communal.
- M.-A. Grétilat (CC) Lui répond que l'organisation actuelle consiste à « louer » les services des agents de Milvignes, via un contrat de prestations (coût horaire / heures d'engagement pour notre Commune). Différentes interventions sont entreprises sur Rochefort. Sur un plan plus général, l'organisation des différents services de sécurité publics communaux sont en réflexion au sein du Conseil régional de sécurité publique (CRSP). L'idée consiste à mettre en place une structure efficace qui réponde aux besoins respectifs de toutes les collectivités et de la population.

7. Divers

- Président Constate que personne ne souhaite s'exprimer dans les divers.



8. Accueil des nouveaux citoyens

Président	Discours aux nouveaux citoyens (annexé au présent procès-verbal).
Th. Gougler (CC)	Discours aux nouveaux citoyens (annexé au présent procès-verbal).

Arrivé au terme de l'ordre du jour de cette séance, le président constate que la parole n'est plus demandée. Il remercie les membres du législatif, le Conseil communal, le personnel communal, ainsi que le public et la presse pour leur présence.

Le public est cordialement convié à l'apéritif organisé dans le Bâtiment communal polyvalent (BCP). Après quoi, le traditionnel souper de fin d'année organisé en salle Tablettes sera servi aux membres des Autorités et aux nouveaux citoyens.

Il conclut pour méditer par une citation en patois issu de la sagesse populaire : « *Celu k'a du bure, lo bouète u po* ». Traduction : « *Celui qui a du beurre le met au pot* ». Mettre de côté pour des jours moins favorables.

La séance est levée à 20h45.

Rochefort, le 6 mars 2025

Le président :

Joël Rilliot

Le secrétaire :

Gaetan Bossion

Annexes :

- Communication du Conseil communal au Conseil général relative à la motion populaire inhérente au projet d'antenne de télécommunications munie de la 5G sis dans la réserve du Creux du Van et à la politique (planification) de la Commune en matière d'implantation d'antennes 5G sur l'ensemble du territoire rochefortois ;
- Discours du président du Conseil général à l'attention des nouveaux citoyens ;
- Discours du président du Conseil communal à l'attention des nouveaux citoyens.

